

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

SIEM

2 Place de la Libération – 51022 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex

Le 14 décembre 2017

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite “Loi NOTRE” a créé le “Rapport d’Orientations Budgétaires” (ROB), lequel constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le débat sur les orientations budgétaires.

Selon ce texte, inséré à l’article L2312-1 du CGCT, dans les communes (...) et EPCI de plus de 10 000 habitants, le ROB présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette.

L’article D2312-3 du CGCT vient préciser que la présentation de la structure doit comporter une présentation de l’évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité.

CONTEXTE NATIONAL

(Source Rapport de l'observatoire des finances locales et PLF 2018)

Selon les comptes de la Nation publiés par l'Insee en mai 2017, **la croissance de l'économie française confirme en 2016 la tendance observée en 2015** : le produit intérieur brut (PIB) progresse de **+ 1,2 %** en euros constants, après + 1,1 % en 2015 et + 0,9 % en 2014. La consommation des ménages accélère (+ 2,3 % après + 1,4 %), de même que l'investissement, notamment l'investissement des ménages. À l'inverse, la contribution des échanges extérieurs reste négative, et se dégrade.

Les recettes publiques augmentent plus vite que les dépenses : + 1,4 % contre + 1,1 %, en euros courants. Au sens de Maastricht, le déficit public notifié diminue pour la 7^e année consécutive : il représente 3,4 % du PIB en 2016, en baisse de 0,2 point par rapport à 2015. **Cette évolution est en grande partie due aux administrations publiques locales, qui enregistrent pour la première fois depuis 2003 une capacité de financement** (+ 3,0 Md€, après un besoin de financement de 0,1 Md€ en 2015), en raison principalement de la baisse de leurs dépenses. Le besoin de financement des administrations de sécurité sociale se réduit également, pour la 6^e année consécutive, et s'établit à 2,9 Md€ en 2016. Le besoin de financement des administrations publiques centrales augmente pour la 3^e année, pour atteindre 76,0 Md€.

Les dépenses des administrations publiques locales (APUL) diminuent de 0,8 % en 2016, après - 0,9 % en 2015. Il est classique que, dans les premières années de mandature, les investissements croissent peu voire diminuent ; cependant, les baisses enregistrées en 2014 et 2015 sont plus prononcées que celles observées lors des précédents cycles électoraux, et il faut remonter à la période 1995-1997 pour observer trois années consécutives de baisse de l'investissement local. Parmi les autres dépenses des APUL, on peut mentionner le nouveau ralentissement des rémunérations, qui progressent seulement de 0,8 %, après + 1,7 % en 2015.

Et pour 2018...

Après un été mouvementé, rythmé d'annonces, de menaces, de projets et d'actions de résistance, le projet de loi de finances pour 2018 devra être décrypté avec soin pour débusquer le diable dans les détails ou au contraire des motifs de satisfaction dans les grandes lignes.

En effet le tollé provoqué par le **gel de 300 millions de crédits** deux jours après la Conférence nationale des territoires (CNT) de juillet, et le vote de la **suppression de la réserve parlementaire** cet été, il semblerait que le gouvernement tente de se rattraper dans le budget 2018. Car d'autres crédits, inscrits dans les flux financiers de la mission « Relations avec les collectivités territoriales », sont maintenus voire progressent, avec un objectif : soutenir l'investissement local, selon l'exécutif.

Ainsi, tandis que **la Dotation équipement des territoires ruraux (DETR) reste au même niveau (996 millions d'euros), tout comme la Dotation de la politique de la ville (150 millions d'euros)** ou, encore, la Dotation globale d'équipement des départements (212 millions d'euros), un geste est consenti sur **la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (DSIL). Elle passe en effet de 570 millions à 685 millions d'euros.** Quant au **fonds de compensation de la TVA**, principale dotation de soutien à l'investissement local, il connaît également une forte hausse (**+ 88 M€**) en lien avec la reprise prévisible de l'investissement local.

Malgré cela, il est à noter quelques baisses et suppression de ressources pour les collectivités. **Les régions se voient amputer du « fonds régions » de 450 millions d'euros.**

Les départements et communes restent également sur leurs gardes. Pour les uns, ils se voient **amputés d'un fonds d'urgence de 200 millions d'euros qui permettait notamment de soutenir les départements en difficulté**, afin de payer les aides individuelles de solidarité, et notamment le RSA.

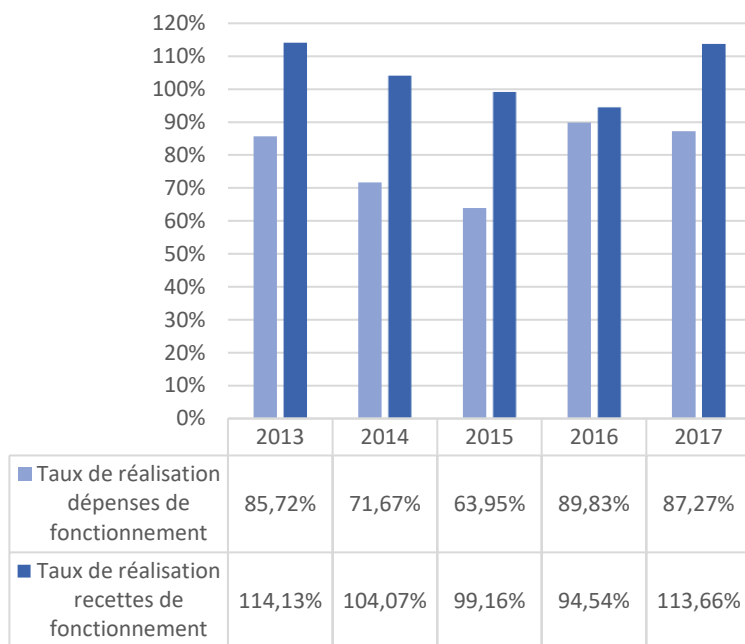
Pour le bloc communal, c'est la suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% de la population qui continue à inquiéter. Le dégrèvement, qui conduit à compenser intégralement la perte de recettes fiscales résultant de la mesure aux collectivités, est confirmé. Mais cela ne garantit pas qu'il durera...

I - ETUDE FINANCIERE RETROSPECTIVE – Années 2012 au 23/11/2017

Budget Général – Compétence Electricité – Taux de réalisation

Les indicateurs présentés ci-dessous ont vocation à présenter la situation financière du SIEM (Les taux d'exécution concernent uniquement les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement).

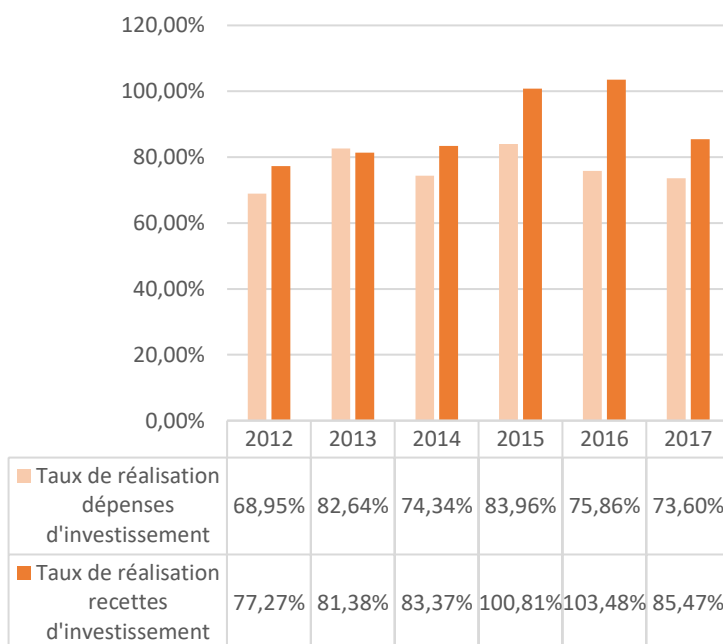
Fonctionnement



Le faible taux de réalisation des dépenses de fonctionnement vient du fait qu'à la date du 23 novembre, les versements d'équilibre aux budgets annexes n'ont pas été réalisés. Pour les recettes de fonctionnement le taux de réalisation de 113% s'explique par le fait que le troisième trimestre de TCCFE n'a été perçu qu'en janvier 2017.

A la date du 23 novembre, nous sommes encore en attente de nombreuses factures de nos entreprises ainsi que de la perception d'un volume de subvention demandé assez important (FACE et Collectivités).

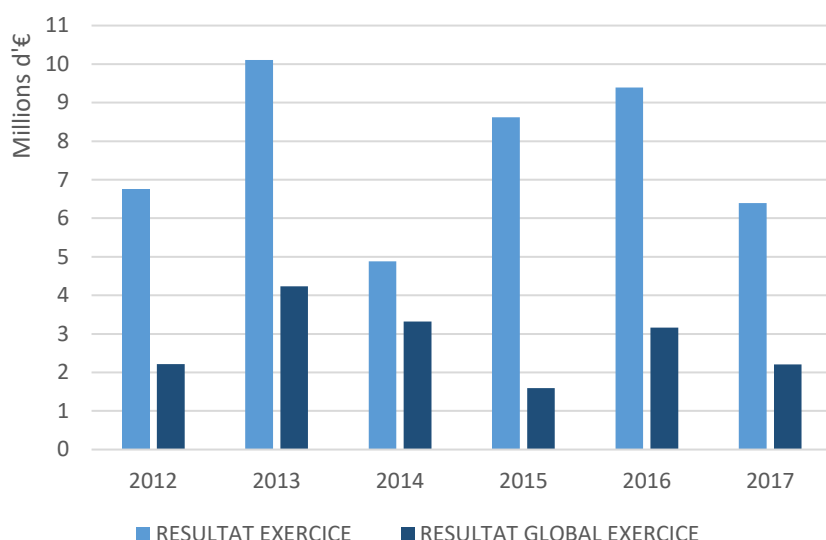
Investissement



Budget Général – Compétence Electricité– Résultats et fonds de roulement

Le résultat de l'exercice peut être assimilé à la variation du fonds de roulement au 31 décembre. Le fonds de roulement (FDR) de la collectivité correspond à la somme des résultats cumulés en fonctionnement et en investissement.

L'affectation du résultat permet d'abord de couvrir exactement le déficit d'investissement (y compris les restes à réaliser) de l'année antérieure, puis le solde est reporté en recettes de fonctionnement de l'exercice suivant.



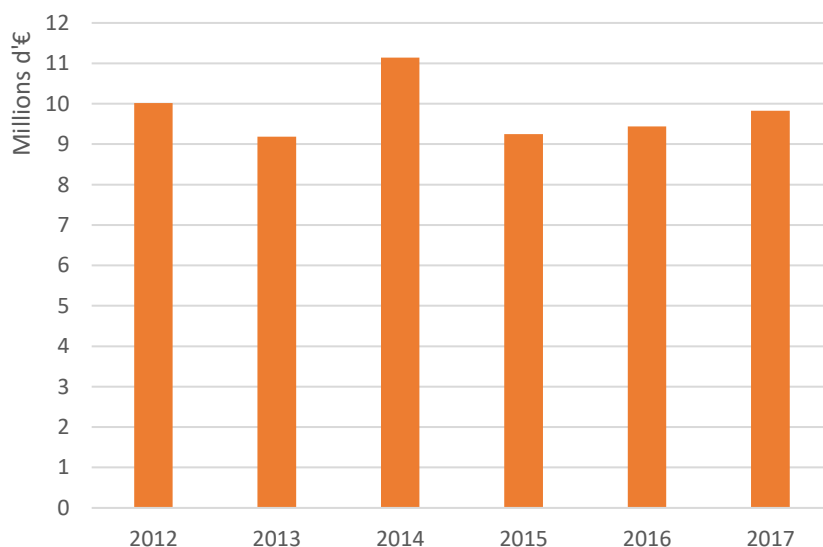
Le résultat de l'exercice au 23 novembre 2017 s'élève à 6,4 M€.

Vu les sommes à percevoir et les dépenses à réaliser d'ici la fin de l'exercice, le résultat global de l'année 2017 devrait être proche de celui de l'année 2016.

Budget Général – Compétence Electricité – Capacité d'autofinancement

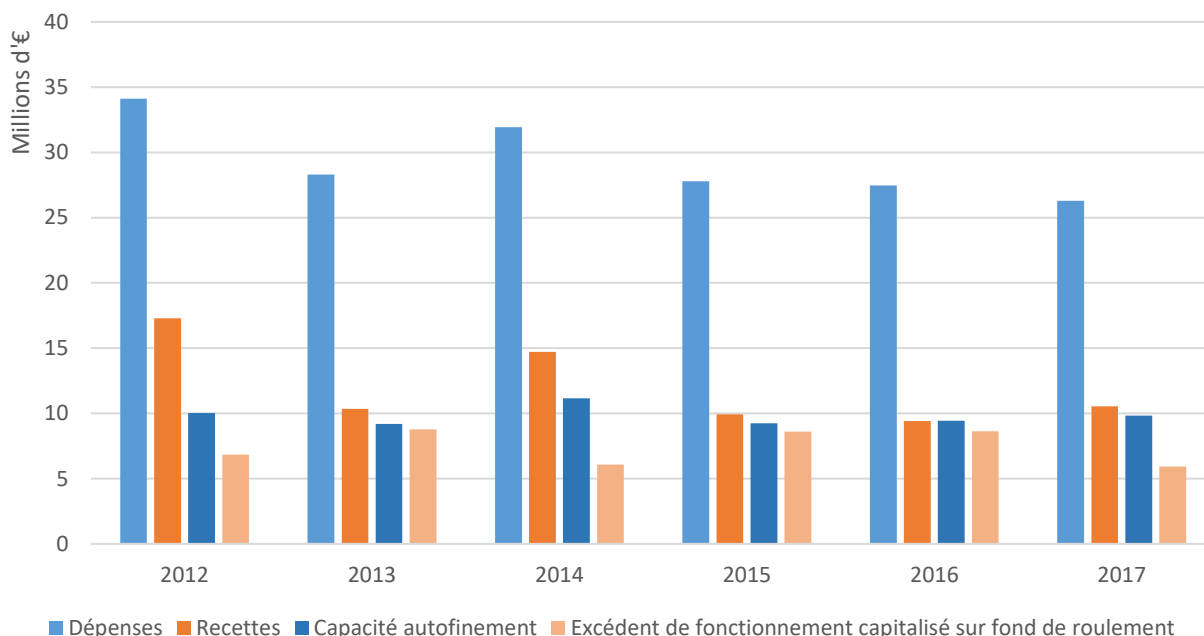
La capacité d'autofinancement (recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement) dégagée au profit de la section d'investissement reste stable depuis 2012.

Pour l'année 2017, elle est de 9,8 M€.

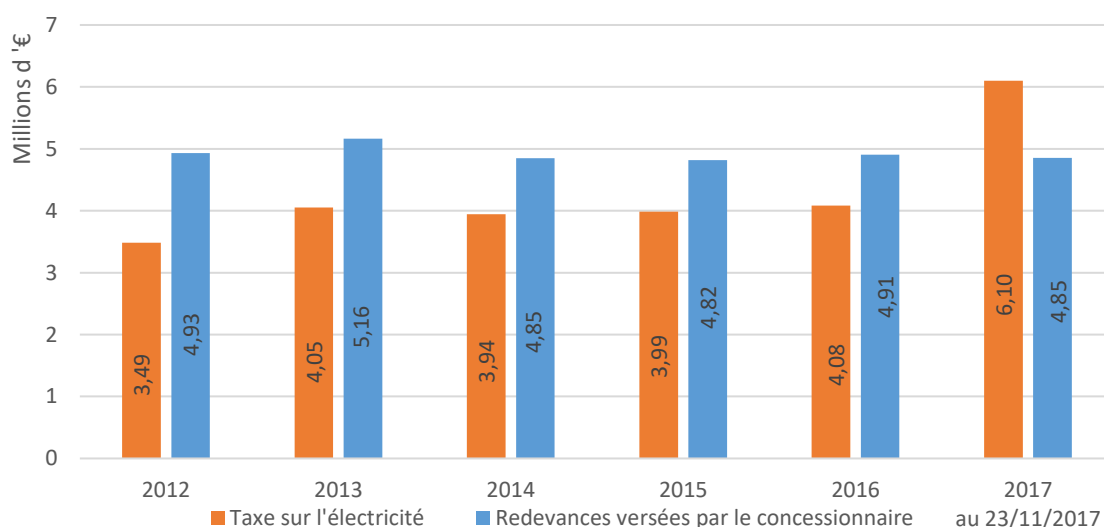


Budget Général – Compétence Electricité – Financement des investissements

Sur la période 2012-2017, les dépenses d'investissements cumulées représentent près de 176 M€ et les recettes 72 M€. Le besoin de financement cumulé sur 6 ans est donc de 104 M€. Ce dernier a été comblé par une capacité d'autofinancement de 59 M€ (soit 56,7 %) et par une partie de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 45 M€ (soit 43,3 %). Il est à noter que pour 2017, une partie des recettes attendues ne figure pas dans le graphique, les comptes étant arrêtés au 23 novembre.



Budget Général – Compétence Electricité – Produits de fonctionnement

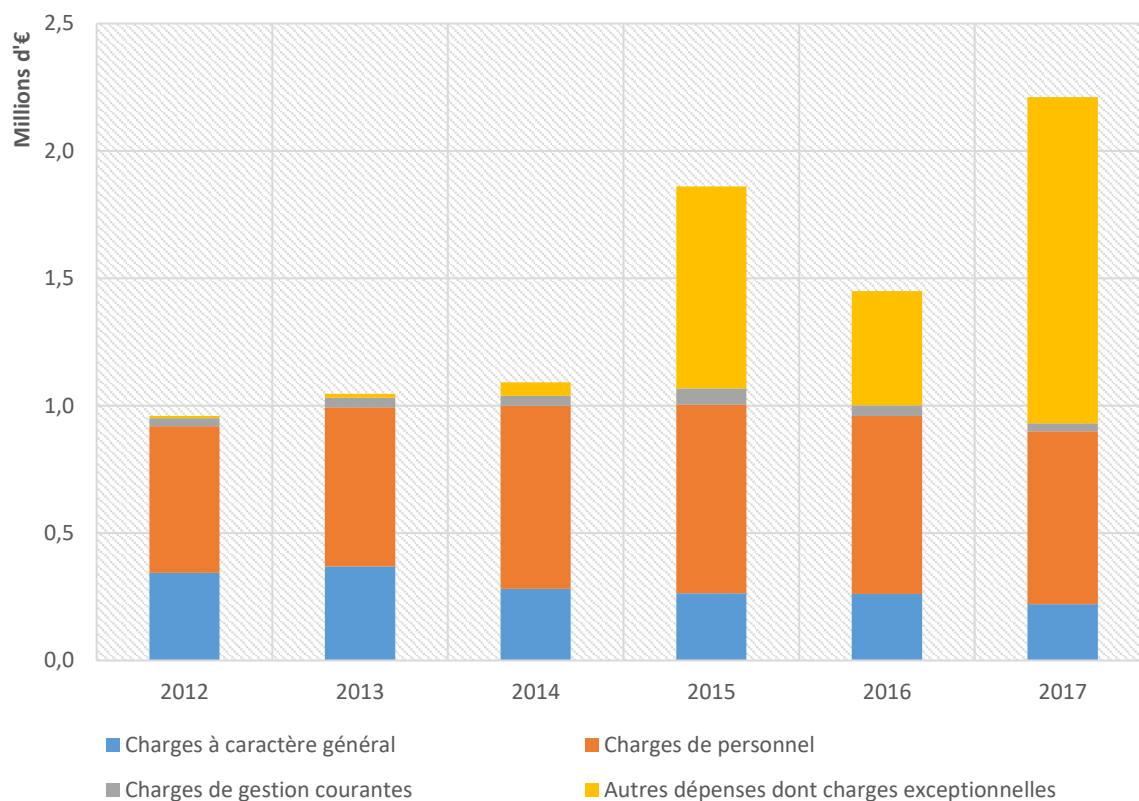


Les produits de fonctionnement du SIEM sont composés de :

- la TCCFE (soit 55,7% en 2017),
- La redevance de concession versée par ENEDIS (soit 44,3% en 2017),

La moyenne sur 6 ans de la redevance du concessionnaire est de 4,92 M€, celle de la TCCFE est de 4,28 M€.

Budget Général – Compétence Electricité – Dépenses de fonctionnement



L'augmentation des dépenses de fonctionnement depuis 2015 est due aux subventions d'équilibre versées au profit des budgets annexes éclairage public et aménagement numérique (en jaune sur le diagramme ci-dessus).

Pour 2017, cette subvention d'équilibre se monte à 1 279 902,43 € et concernera le budget annexe « éclairage public » pour 1 200 938,65 €. La forte augmentation constatée par rapport à 2016 vient de deux phénomènes :

- L'avance de subvention au titre de la TEPCV dont nous n'avons pas encore eu le versement de la part de l'Etat (environ 400 k€),
- Le passage du budget annexe en TTC qui nous impose cette année de préfinancer la TVA dans l'attente du retour du FCTVA (environ 655 k€).

Concernant le budget annexe « aménagement numérique » il est, au 23 novembre, déficitaire uniquement sur la partie fonctionnement pour un montant de 78 963,78 € (charges de personnel, adhésion AVICCA, maintenance nord rémois...).

Passé ce constat, il est à noter que les charges de fonctionnement connaissent une baisse de 2,5% et cela malgré l'arrivée d'une personne supplémentaire (SIG).

Budget Général – Le personnel

Evolution de la masse salariale de 2015 à 2017 :

2015									
	Nbre	Catégorie A	Nbre	Catégorie B	Nbre	Catégorie C		TOTAL Nbre	TOTAL
Hommes	1	81 452,20	3	134 995,97	1	36 193,90		5	252 642,07
Femmes	1	83 011,50	1	44 891,51	9	328 400,80		11	456 303,81
TOTAL	2	164 463,70	4	179 887,48	10	364 594,70		16	708 945,88

2016										
	Nbre	Catégorie A	Nbre	Catégorie B	Nbre	Catégorie C	Nbre	Emploi Avenir	TOTAL Nbre	TOTAL
Hommes	1	85 434,07	3	126 436,54	1	37 100,74			5	248 971,35
Femmes	1	48 640,25	1	5 042,58	9	329 907,95	1	17 042,79	12	400 633,57
TOTAL	2	134 074,32	4	131 479,12	10	367 008,69	1	17 042,79	17	649 604,92

2017										
	Nbre	Catégorie A	Nbre	Catégorie B	Nbre	Catégorie C	Nbre	Emploi Avenir	TOTAL Nbre	TOTAL
Hommes	1	91 194,13	3	131 110,81	1	40 378,95			5	262 683,89
Femmes	1	69 830,14	1	23 657,98	9	344 189,65	1	20 343,65	12	458 021,42
TOTAL	2	161 024,27	4	154 768,79	10	384 568,60	1	20 343,65	17	720 705,31

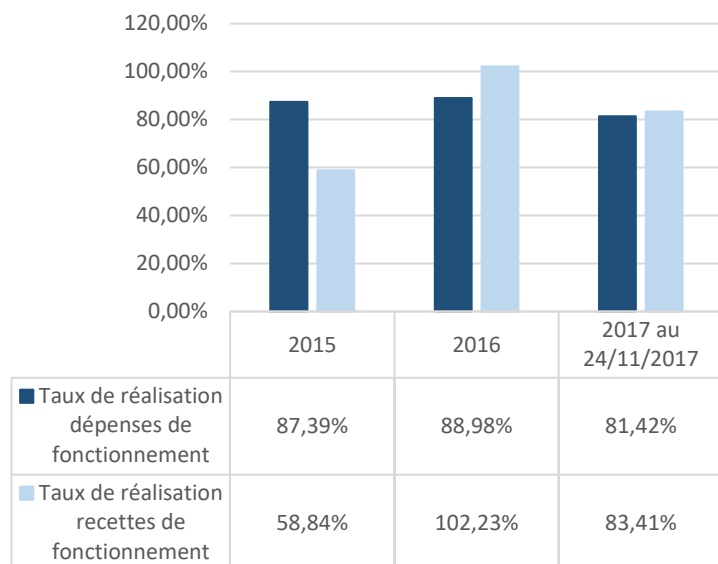
S'il est fait un comparatif entre 2015 et 2017 (2016 étant une année de transition dans laquelle est intervenue l'arrivée de Mme Fernez en mars 2016 correspondant au départ de Mme Caron en décembre 2015 et un changement de catégorie – départ d'un B et arrivée d'un A), l'augmentation de la masse salariale est contenue à 1,66% sur ces deux années soit 0,83 % par an.

S'il est tenu compte de l'augmentation des charges patronales de 0,38% entre 2016 et 2017 (0,33% pour le CDG et 0,05% pour la CNRACL), l'augmentation de la masse salariale reste très limitée.

Budgets Annexes « éclairage public » – Taux de réalisation

Les indicateurs présentés ci-dessous ont vocation à présenter la situation financière du SIEM (Les taux d'exécution concernent uniquement les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement).

Fonctionnement



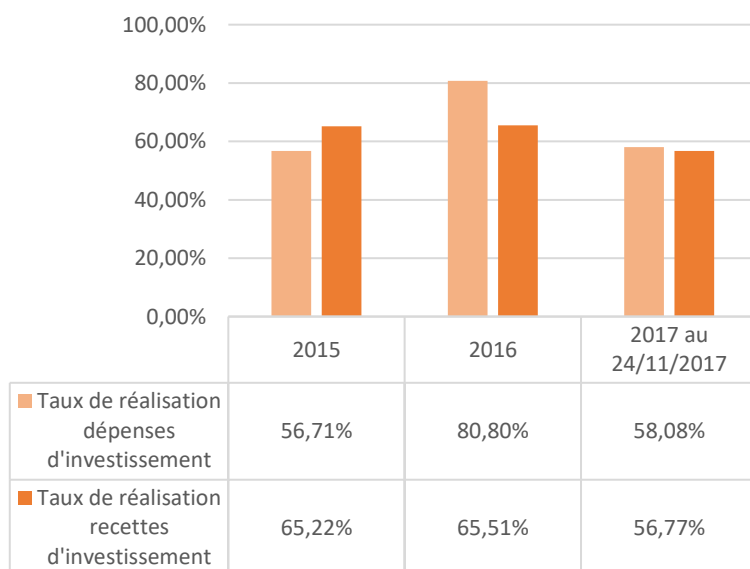
Le faible taux de réalisation des dépenses de fonctionnement vient du fait que ces dépenses intègrent un élément aléatoire, celui des accidents et incidents non estimable dans la rémunération des entreprises à la mise en place du budget annexe. L'année 2017 a été, de ce point de vue, relativement calme.

Les recettes étant basées sur ce même phénomène aléatoire, elles suivent la même logique.

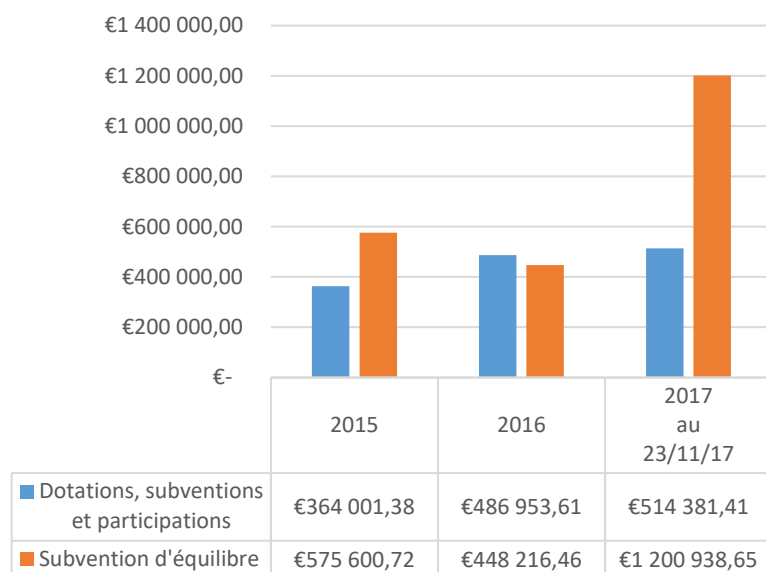
Il est constaté une faible consommation de crédit à fin novembre qui fait suite, non pas à une sur programmation mais à une importante augmentation des délais de livraison des fabricants de luminaires.

Les recettes sont en corrélation avec les dépenses, ce qui indique un bon niveau de règlement de nos adhérents.

Investissement



Budget Annexe Eclairage Public – Produits de fonctionnement

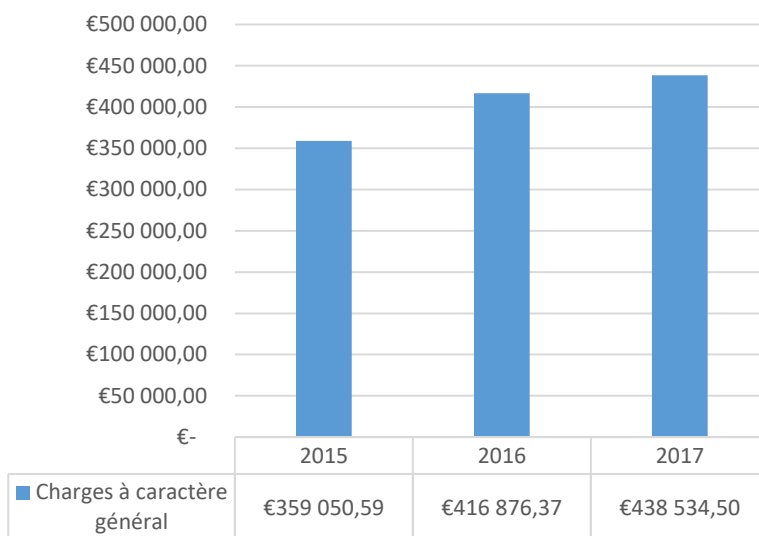


Les produits de fonctionnement se composent des cotisations des communes et EPCI adhérents ainsi que de la subvention d'équilibre provenant du budget principal.

Comme vu précédemment, la subvention d'équilibre est en forte augmentation cette année. Cette situation est issue de deux phénomènes, le passage en TTC du et du préfinancement de la subvention TEPCV.

Budget Annexe Eclairage Public – Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement concernent uniquement la maintenance du matériel. Elles correspondent aux sommes versées aux entreprises et augmentent en fonction du nombre de collectivités adhérentes.



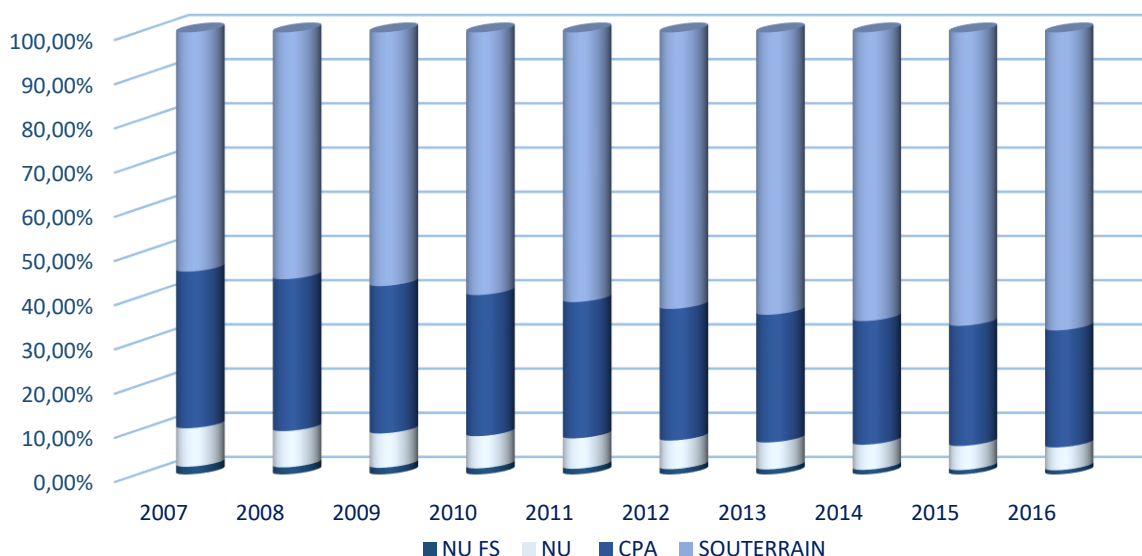
II - LES COMPETENCES DU SIEM EN CHIFFRES

ELECTRICITE

Les chiffres (linéaires ou euros) correspondent aux réseaux mis en service (opérations terminées et prise en compte dans l'inventaire du Concessionnaire). Les travaux en cours n'apparaissent pas dans ce chapitre.

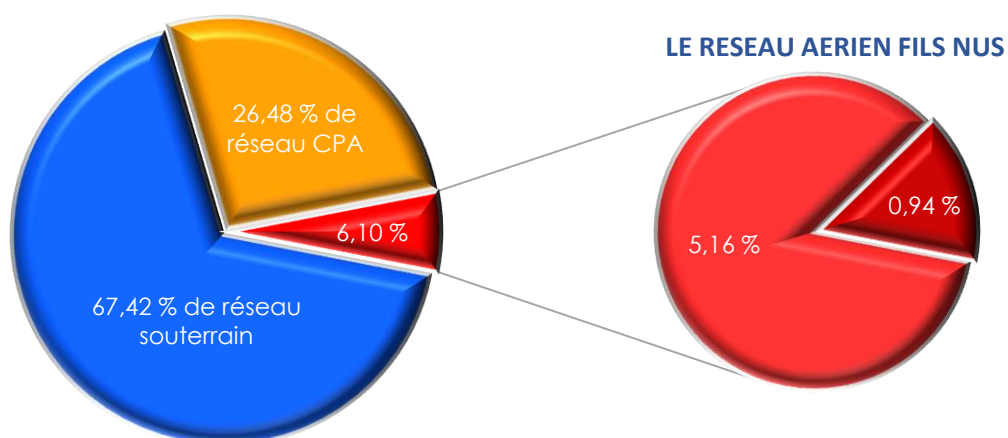
Toutes les communes du département de la MARNE, soit 617 communes, adhèrent à la compétence « distribution de l'électricité » du SIEM.

Au 31 décembre 2016, le patrimoine basse tension du SIEM était constitué comme suit :



La reprise de l'historique depuis 2007 montre l'augmentation du réseau souterrain de 13% (soit 1,3%/an) et une baisse des réseaux aériens inversement proportionnelle dont 9% pour le CPA et 4% pour les fils nus.

Et dans le détail, la typologie des réseaux Basse Tension au 31 décembre 2016 :



LES TRAVAUX SUR LE RESEAU BT en 2017

Les réseaux posés :

- 56 km de réseaux BT souterrains ont été mis en service,
- 99 % en technique souterraine.

Les réseaux déposés :

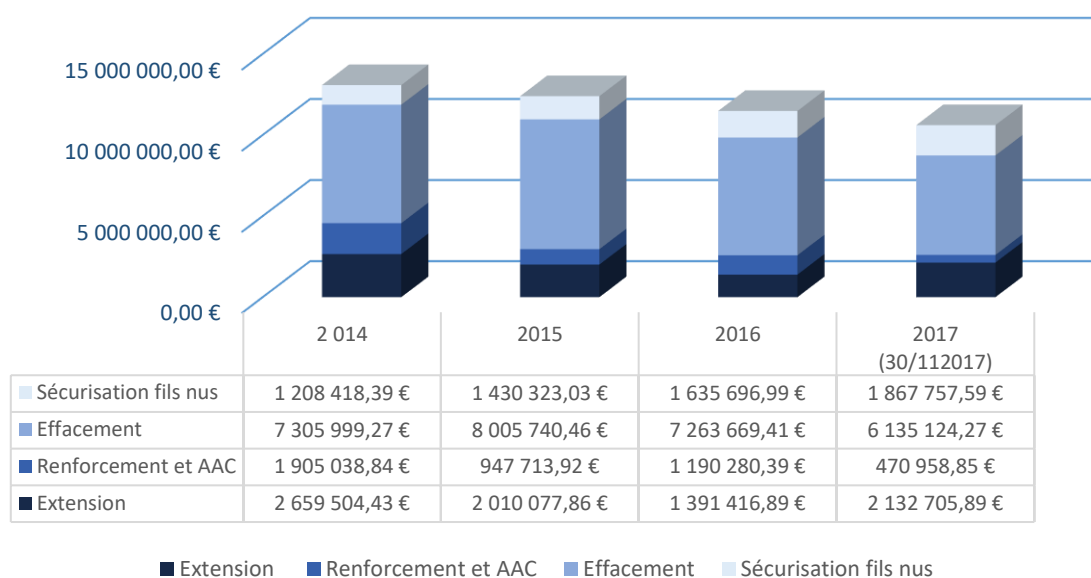
- 10 km de fils nus BT ont été déposés dont 3 km de fils nus faible section,
- 25 km de fils aériens torsadés BT ont été déposés,

En 2017 (chiffres arrêtés au 30 novembre 2017) :

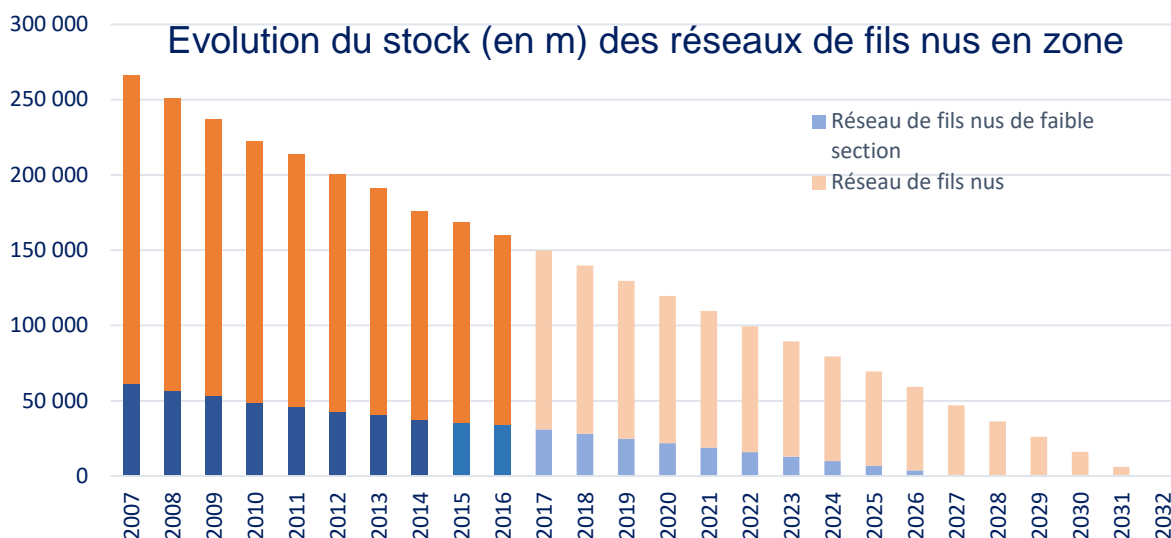
247 opérations ont été terminées et mise en concession pour un investissement total de 10,5 millions d'euros HT :

- 119 chantiers d'extension de réseaux,
- 15 chantiers de renforcement de réseaux,
- 90 chantiers d'effacement de réseaux,
- 23 chantiers de sécurisation de réseaux (résorption des fils nus de faible section)

MONTANT DES INVESTISSEMENTS MIS EN SERVICE DEPUIS 2014



Le SIEM réalise les travaux d'effacement en zone urbaine et a la quasi-totalité de la maîtrise d'ouvrage des travaux en zone rurale. Sur la base des travaux réalisés entre 2014 et 2016, la moyenne de dépose des réseaux aériens est de 6,8 km en fils aériens et 2,9 km en fils nus de faible section. Ces chiffres permettent d'estimer une disparition des fils nus aériens d'ici une quinzaine d'années.



L'évolution du stock de réseau aérien en fils nus, tel que présenté ci-dessus, fait partie des engagements du SIEM dans le cadre du Programme Coordonné de Développement et de Modernisation des Réseaux (PCDMR) présenté à M. le Préfet de la Marne le 5 décembre 2016

LES TRAVAUX SUR LE RESEAU HTA

Le SIEM travaille ponctuellement sur le réseau HTA car la maîtrise d'ouvrage de ces travaux (renforcement, effacement et extension) est dévolue à notre concessionnaire ENEDIS. Notre domaine d'intervention est limité à l'agglomération dans le cadre de dissimulation de réseaux ou parfois pour des extensions avec pose de poste de transformation.

Les réseaux posés :

- 14 km de réseaux HTA souterrains ont été mis en service,
- 100 % en technique souterraine.

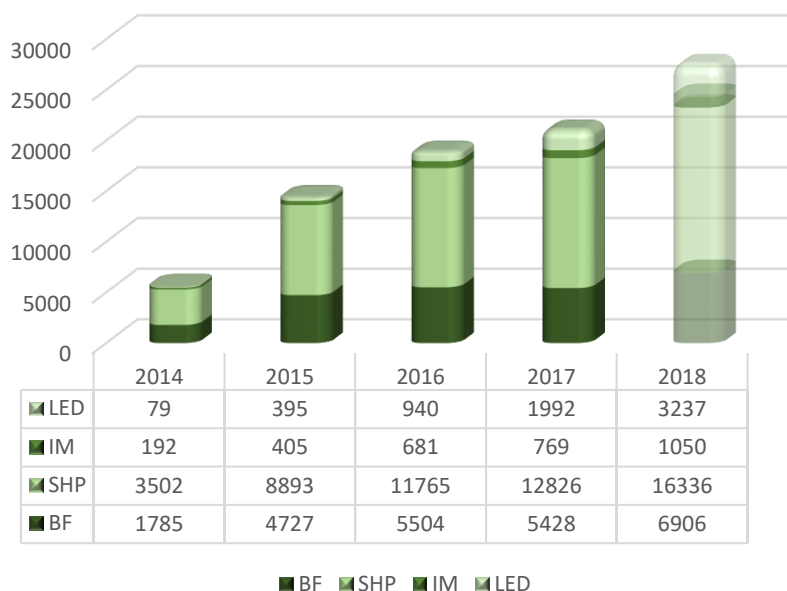
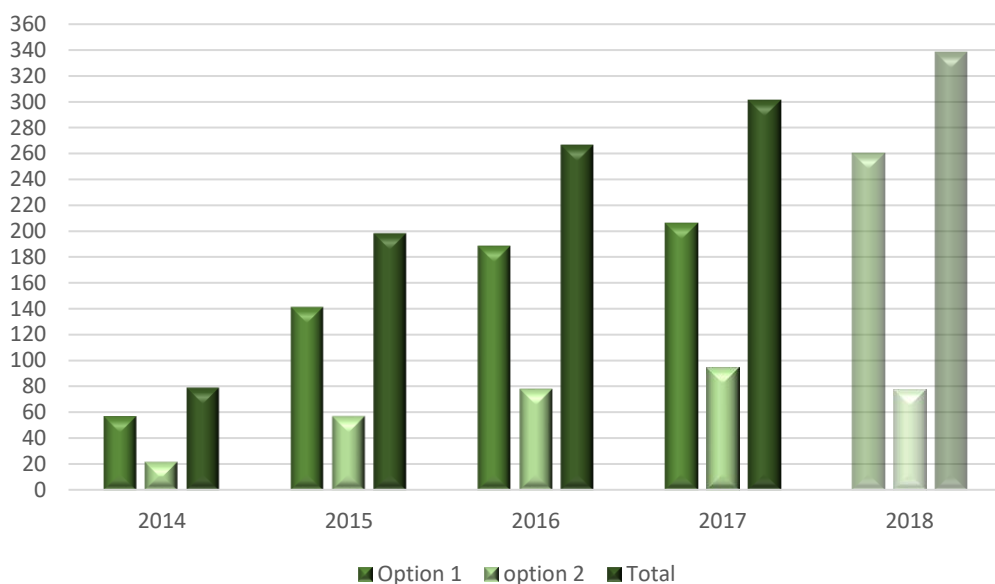
Les réseaux déposés :

- 2 km de fils aériens (nu et CPA) HTA ont été déposés,
- 25 postes ont été posés et 11 postes déposés dont 7 cabines hautes.

ECLAIRAGE PUBLIC

301 communes adhèrent à la compétence éclairage public, soit pour les travaux neufs et la maintenance (option 1 – 206 communes), soit uniquement pour les travaux neufs (option 2 – 95 communes).

Depuis le lancement de la compétence en 2014, celle-ci connaît le développement suivant en termes d'adhésion :



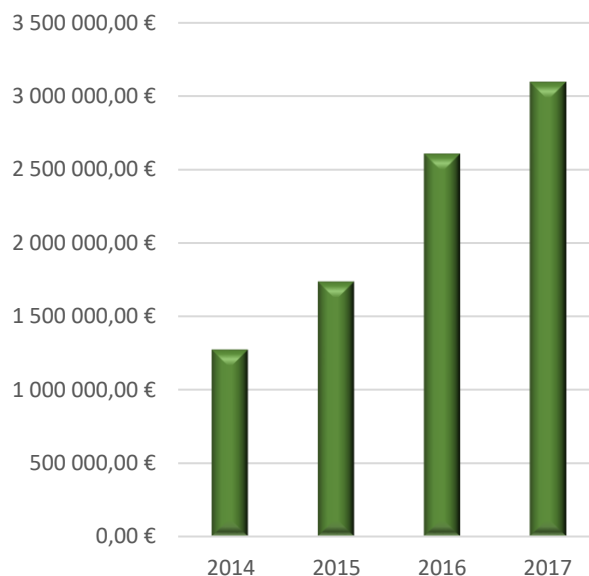
Au fur et à mesure des adhésions, le patrimoine transféré au SIEM est aujourd'hui de 21 015 points lumineux.

Il reste encore à procéder au remplacement de 5 428 luminaires équipés de lampe ballon Fluo soit 25,83 % du parc.

Pour rappel, les lampes BF, sont interdites à la fabrication depuis 2014.

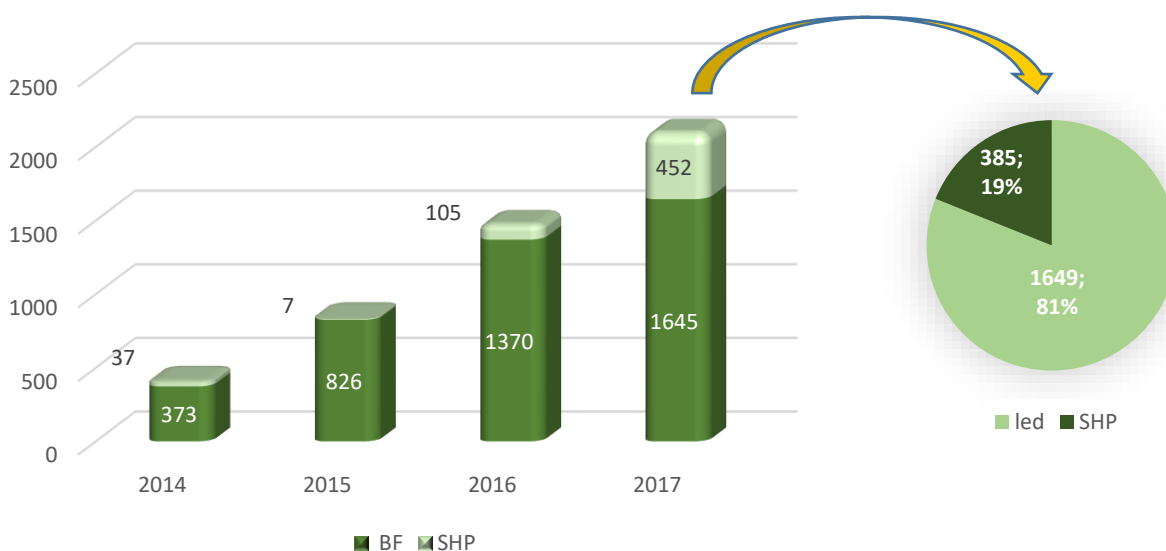
Pour l'année 2017, les opérations terminées représentent un volume de commande de 3 092 565,21 € HT.

Ces derniers accompagnent les opérations liées à l'électrification rurale mais concernent également des opérations d'extension de réseaux ou de suppression de luminaires BF.



L'ensemble de ces travaux a permis le remplacement de 1645 luminaires dont 1193 BF.

Type de lampe déposée



L'accent est volontairement mis sur l'installation de matériel plus économique au moment où les communes et leurs intercommunalités devront écrire ou réécrire leur PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial). A ce titre, le SIEM soutient aussi les programmes de travaux des communes engagées dans un programme TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte), notamment le Pays d'Epervay et la Communauté de Communes de Vitry – Champagne et Der.

AMENAGEMENT NUMERIQUE

L'année 2017 est l'année de lancement de notre projet de montée en débit ADSL. Les travaux confiés au groupement d'entreprises SOBECA-SOMELEC-FM Projet ont connu des débuts difficiles dus en grande partie à des retard dans la réalisation des études. Les travaux de génie civil ont débuté en juin 2017 et devraient être terminés courant janvier 2018. 9 sites sont d'ores et déjà raccordés en fibre optique. A ce jour, le retard à été rattrapé et les délais annoncés aux Communautés de Communes concernées seront tenus. Les mises en services commerciales auront lieu avant la fin du 1^{er} semestre 2018.

Les premières réceptions techniques avec les services d'Orange ont eu lieu le 13 décembre et se poursuivront le 21 décembre. Elles concernent 9 sites situés sur la Communautés de Communes Cotes de Champagnes et Val de Saulx.

L'ensemble des travaux ont été inscrits sur le budget annexe 2017, avec un taux de réalisation budgétaire d'environ 60%.

Un compte rendu d'activité technique et financier détaillé vous sera présenté en juin 2018 reprenant la globalité de cette action.

En parallèle, une opération complémentaire à la desserte optique du Nord Rémois (Site de Bazancourt, Sohette Val des bois et Witry-Caurel) a été commandée pour la desserte de l'ex BA112, opération complémentaire au programme du CRSD.

SERVICE D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

Nous avons notifié durant l'année 2016 le marché de Numérisation cadastrale à l'entreprise GEOMAP IMAGIS pour un montant de 112 k€, les travaux avancent correctement. Nous restons dans le planning annoncé, soit la totalité du département numérisé sous 3 ans. A ce jour, la numérisation des deux tiers du département est labelisée ou en cours de validation technique par les services de la DGFIP.

III - PRINCIPALES RECETTES ATTENDUES EN 2018

BUDGET GENERAL (Administration générale et Electrification Rurale)

1- Taxe sur les Consommations Finales d'Electricité (TCCFE)

Le SIEM perçoit la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) sur toutes les communes de la MARNE dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants ou dans lesquelles la taxe est perçue par le syndicat au 31 décembre 2010 (article L 5212-24 du CGCT).

Le montant de la TCCFE est obtenu par le produit d'un tarif de base fixé nationalement et correspondant à :

- Pour les consommations professionnelles
 - 0,75 par mégawattheure pour une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères,
 - 0,25 par mégawattheure pour une puissance supérieure à 36 kilovoltampères et inférieure ou égale à 250 kilovoltampères,
- Pour les consommations autres que professionnelles,
 - 0,75 par mégawattheure.

et un coefficient multiplicateur unique à choisir librement par délibération de la collectivité parmi les valeurs suivantes : 0, 2, 4, 6, 8 ou 8,5.

A partir du 1^{er} janvier 2016, les tarifs légaux de la taxe sont réévalués et mis en ligne chaque année sur le site du ministère en charge du budget.

Il n'y a eu aucune réévaluation du tarif en 2017.

Chaque année, les fournisseurs d'électricité versent trimestriellement à l'autorité cette taxe avec un décalage d'un trimestre. A l'année N, la TCCFE perçue est égale :

- Au dernier trimestre de l'année N-1,
- Aux trois premiers trimestres de l'année N.

La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçue en 2017 s'élève, au 30 novembre 2017, à **6 211 318,35 €**.

Et correspond à une consommation de :

- 922 732,114 mégawattheure pour une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères,
- 196 749,456 mégawattheure pour une puissance supérieure à 36 kilovoltampères et inférieure ou égale à 250 kilovoltampères.

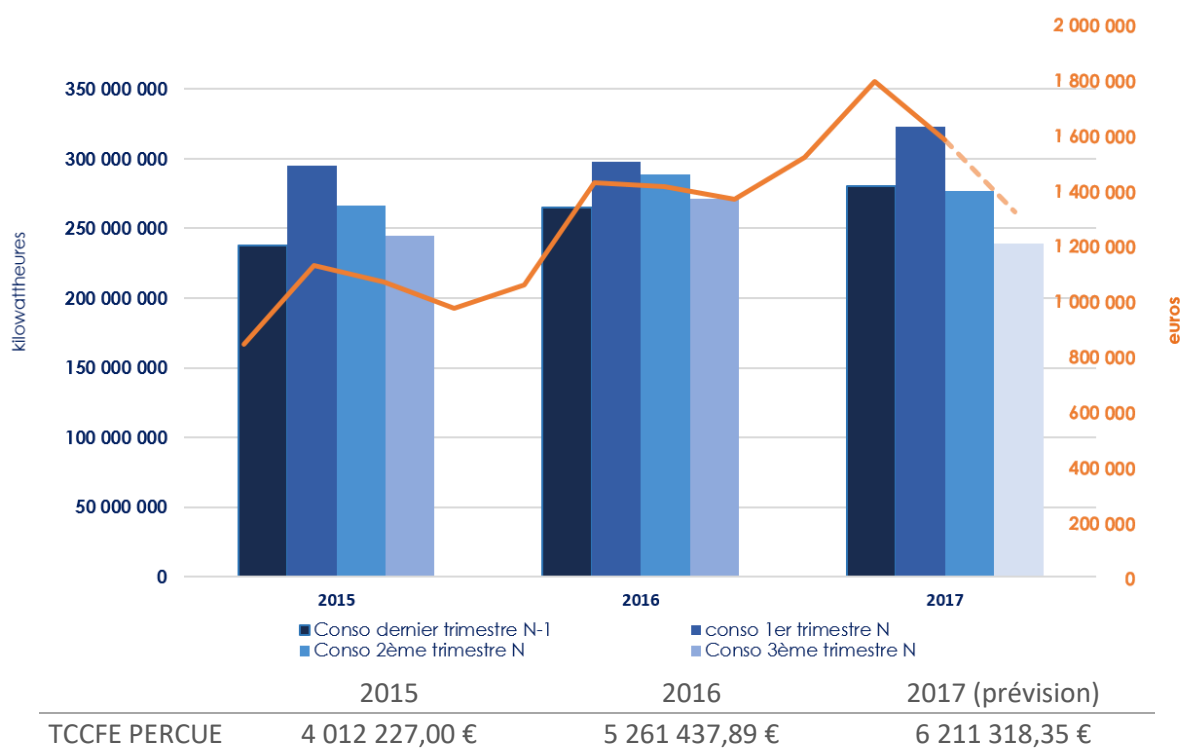
Depuis 2016, le comité du SIEM a validé un coefficient multiplicateur égal à 8,5.

Rappel des coefficients multiplicateur de 2012 à aujourd'hui :

	2012	2013	2014	2015	Depuis 2016
Coefficient multiplicateur	5	5,5	5,5	6,15	8,5

Evolution de la TCCFE

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité évolue par plusieurs facteurs, l'augmentation de la consommation, le changement du coefficient multiplicateur et depuis 2016 par l'évolution du tarif de base (0,25 et 0,75/mwh).



Prévision du montant de la TCCFE en 2018.

Sur la base des évolutions de la demande électrique des trois dernières années, on peut estimer que les consommations d'électricité varieront peu par rapport à 2017 et donneront suivant la puissance :

- 895 649,587 mégawattheure pour une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères,
- 199 727,593 mégawattheure pour une puissance supérieure à 36 kilovoltampères et inférieure ou égale à 250 kilovoltampères.

Ce qui correspondra à une TCCFE égale à 6 134 187.25 €.

Toutefois, ce chiffre pourrait évoluer différemment si les tarifs (0.25 et 0.75) étaient réévalués au 1^{er} janvier 2018.

La ressource budgétaire pris en compte pour 2018 sera de **6 Millions d'euros**.

2 - Redevance de concession R1 et R2

Les Montants de redevance de concession attendus sont les suivants :

- Redevance de fonctionnement dite R1 :

715 000 € basée sur celle de 2017 en intégrant une actualisation de 1,5%.

- Redevance d'investissement dite R2 :

4 000 000 € basée sur les investissements réalisés en 2016

A titre de Rappel, cette redevance est calculée avec la formule suivante :

$$(A + 0.74B + 0.3E - 0.5 T) \times (1 + Pc/Pd) \times (0.05D + 0.125)$$

Où

A et **B** sont les fonds propres du SIEM investis sur les réseaux électriques (A sur les travaux aidés par le FACE et B sur les travaux hors FACE),

E sont les investissements réalisés par les collectivités sur l'éclairage public,

T, le volume de Taxe sur l'électricité perçue,

Pc/Pd, le ratio de population Concession – Départementale (dans notre cas, il est égal à 1),

D, la durée de la concession (dans notre cas 30 ans).

Il peut être déduit de cette formule la part de :

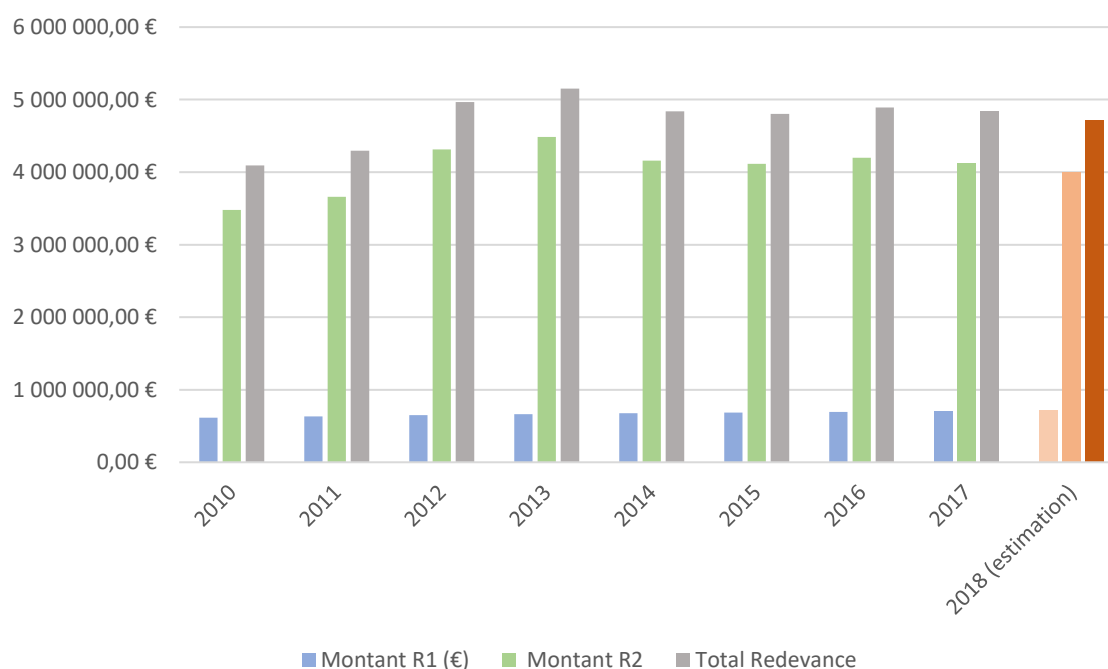
o R2 perçue sur les investissements liés à l'électricité :

▪ **2 755 000 €**

o R2 perçue sur les investissements liés à l'éclairage :

▪ **1 245 000 €**

Pour rappel, l'évolution des redevances depuis 2010 :



3 – Subventions et fond de concours

Au titre de l'électrification rurale, le SIEM ne perçoit plus que les ressources versées par :

- le CAS FACé,
- ENEDIS au titre de la subvention dite « Article 8 »,
- les fonds de concours des communes adhérentes sur les travaux (5% pour les communes rurales et 30% pour les communes urbaines).

3-1 CAS FACé

Il peut être envisagé les dotations suivantes par constatation de celles antérieures et des plafonnements divers :

Programme CAS FACé	Sous-Programme	Montant par année (k€)			
		2015	2016	2017	2018 (Prévisions)
Principal	Renforcement	438	416	416	400
	Extension	109	104	104	100
	Enfouissement	812	636	620	605
	Sécurisation fils nus	185	251	256	256
	Sécurisation fils nus faible section	66	99	99	99
	TOTAL	1 610	1 506	1 494	1 460

3-2 ENEDIS

Au titre de l'article 8, ENEDIS nous a confirmé le report du montant de 2017, soit une enveloppe de **340 000 €**.

3-3 Fond de concours des communes

Ces montants fluctuent légèrement en fonction de la programmation des travaux, de la date de perception dudit fond de concours et de notre capacité d'investissement annuel, ils peuvent être estimés pour 2018 à **900 000 €**.

Au global, il peut être envisagé les ressources suivantes :

	Ressources attendues
TCCFE	6 000 000,00 €
Redevance R1 et R2	4 715 000,00 €
CAS FACé	1 460 000,00 €
ENEDIS	340 000,00 €
Fond de concours	900 000,00 €
TOTAL	13 415 000,00 €

BUDGET ANNEXE Eclairage Public

Les recettes du budget annexe « Eclairage public » attendues sont les suivantes :

- **Fonctionnement (Maintenance) :**

Les recettes liées aux contributions des communes adhérentes sont estimées à **654 000 €** (en fonction du patrimoine transféré).

Les dépenses liées à cette même compétence seraient de **550 000 €**.

L'excédent sera utilisé, comme chaque année, à la géolocalisation des ouvrages et à la prise en compte des différents incidents et accidents sur les réseaux dont nous sommes l'exploitant au titre de cette compétence.

- **Investissement (travaux neufs)**

Il est envisagé de maintenir le niveau d'investissement de 2017, soit environ 4 650 000 € HT sur lequel le SIEM demande un fond de concours à ses communes adhérentes de 75% soit 3 660 000 €. Il resterait donc à la charge du SIEM un montant de **990 000 €**. Cette somme sera prélevée sur le budget principal sous forme de subvention exceptionnelle au budget annexe issue de la part de R2 perçue au titre des investissements EP (terme E).

La TVA étant, en partie, compensée par la recette de FCTVA de l'année N-2.

BUDGET ANNEXE Aménagement Numérique

L'année 2018 marquera la deuxième et dernière tranche des travaux de Montée En Débit (MED) sur les 4 EPCI nous ayant confirmé cette volonté.

Les travaux sont estimés à 4 500 000 € répartis sur deux années, 2017 et 2018. Il a été envisagé de réaliser ce programme à parité sur cette période soit **2 250 000 €** par an. Toutefois, pour des raisons techniques, l'ensemble des travaux ont été budgétés sur l'année 2017. Ainsi, il apparaîtra seulement le remboursement de la dette avec une annuité de 1 249 000 € (capital) sur le budget 2018 en investissement, les travaux à mettre en œuvre étant considérés comme des restes à réaliser 2017.

Pour rappel, le financement de cette opération sera assuré de la façon suivante :

- Région (subvention) : 25%
- Conseil Départemental (subvention) : 25%
- SIEM (traduit par un fond de concours des EPCI) : 50%

En novembre 2017, les appels de participations pour un montant de 1 302 500 € aux 4 EPCI concernés et 230 000 € au Conseil Départemental ont été réalisés. A la date du 6 décembre, aucun versement n'a été réalisé.

Le budget annexe sera donc clôturé en déficit sans subvention d'équilibre.

Pour 2018, nous attendons donc en recettes :

- EPCI : 2 605 000 €
- Conseil Départemental : 1 250 000 €
- Conseil Régional : 1 250 000 €

Avec la perception de ces différentes recettes et vue la construction budgétaire de l'opération, le budget 2018 devrait être en très large excédent et sa clôture à l'équilibre.

IV - PROPOSITIONS PAR COMPETENCES DES INVESTISSEMENTS ET DES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

ADMINISTRATION GENERALE

En 2018, le budget pour l'Administration Générale est en hausse de 2,48 %. Cette augmentation se traduit par la volonté du SIEM de coordonner le déploiement du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), géoréférencement de la voirie.

Les recettes sont en augmentation de 15 % et proviennent de la hausse des prévisions de TCCFE 2017.

	DEPENSES		
	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	Evolution % 2017/2018
TOTAL DEPENSES	2 442 513,45 €	2 503 050,00 €	2,48%

INVESTISSEMENT	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	Evolution % 2017/2018
INVESTISSEMENT	384 000,00 €	706 000,00 €	84%
Numérisation cadastrale - PCRS	135 000,00 €	450 000,00 €	233%
Frais d'étude PCRS	- €	50 000,00 €	n.s
Frais d'insertion - PCRS	- €	3 000,00 €	n.s
Acquisition de logiciels - Développement informatique	30 000,00 €	50 000,00 €	67%
Installations générales agencements, aménagements des constructions	115 000,00 €	90 000,00 €	-22%
Installations générales agencements	40 000,00 €	20 000,00 €	-50%
Matériel de transport	35 000,00 €	20 000,00 €	-43%
Matériel de bureau et matériel informatique	25 000,00 €	15 000,00 €	-40%
Mobilier	4 000,00 €	8 000,00 €	96%

FONCTIONNEMENT	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	Evolution % 2017/2018
FONCTIONNEMENT	2 058 513,45 €	1 797 050,00 €	-13%
Charges à caractère général	259 300,00 €	241 750,00 €	-7%
Autres charges de gestion courante	6 500,00 €	6 500,00 €	0,00%
Charges exceptionnelles	1 500,00 €	3 000,00 €	100%
Subvention d'équilibre budget Eclairage Public et Aménagement Numérique	1 745 413,45 €	1 500 000,00 €	-14%
Cotisation FNCCR	45 800,00 €	45 800,00 €	0,00%

	RECETTES		
	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	Evolution % 2017/2018
TOTAL RECETTES	5 873 790,00 €	6 924 115,00 €	18%

INVESTISSEMENT	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	Evolution % 2017/2018
INVESTISSEMENT	50 000,00 €	194 150,00 €	288%
Recettes sur PCRS	- €	175 000,00 €	n.s
FCTVA	50 000,00 €	19 150,00 €	-62%

FONCTIONNEMENT	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	Evolution % 2017/2018
FONCTIONNEMENT	5 823 790,00 €	6 729 965,00 €	16%
Taxe Communale de la Consommation Finale de l'Electricité	5 100 000,00 €	6 000 000,00 €	18%
Redevance R1	709 000,00 €	715 000,00 €	1%
Redevance Gaz	14 740,00 €	14 915,00 €	1%
Autres recettes exceptionnelles	50,00 €	50,00 €	0,00%

PERSONNEL

La présentation des charges de personnel, ci-dessous, inclut le transfert du personnel affecté à l'Aménagement Numérique vers le budget principal. D'autre part, il est en prévision l'embauche d'une personne suite à l'augmentation de l'activité liée à l'exercice de notre compétence « Eclairage Public »

	DEPENSES		
	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	Evolution % 2017/2018
TOTAL DEPENSES	866 000,00 €	950 000,00 €	9,70%
Rémunération du Personnel	780 000,00 €	866 000,00 €	11%
Plan de formation des agents	16 000,00 €	16 000,00 €	0%
Indemnités des élus	43 000,00 €	44 000,00 €	2%
Assurance statutaire	23 000,00 €	20 000,00 €	-13%
CNAS	4 000,00 €	4 000,00 €	0%

	RECETTES		
	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	Evolution % 2017/2018
TOTAL RECETTES	14 000,00 €	14 000,00 €	0%
Atténuations de charges remboursement indemnités journalières, etc...)	1 000,00 €	1 000,00 €	0%
Contrats Aidés	13 000,00 €	13 000,00 €	0%

COMPETENCE « ELECTRICITE »

La proposition budgétaire 2018 présentée ci-dessous, intègre les travaux de génie civil et de câblage qui, auparavant, étaient directement facturés aux Communes. On note également une hausse des dépenses d'effacement et d'extension ce qui engendre, une augmentation en recettes de contributions particuliers, sur les travaux extension.

	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	Evolution % 2017/2018
TOTAL DEPENSES	16 396 250,00 €	25 840 682,40 €	58%

INVESTISSEMENT	16 396 250,00 €	24 880 682,40 €	52%
- Tranche AB du CAS Facé (Renforcement)	592 500,00 €	600 000,00 €	1%
- Tranche EF du CAS Facé (Extension)	123 750,00 €	150 000,00 €	21%
- Tranche C du CAS Facé (Dissimulation)	900 000,00 €	907 500,00 €	1%
- Programme S du CAS Facé (Sécurisation)	420 000,00 €	384 000,00 €	-9%
- Programme S' du CAS Facé (Sécurisation faible section)	180 000,00 €	148 500,00 €	-18%
- Programme Article 8 (Dissimulation)	1 020 000,00 €	1 020 000,00 €	0%
- Programme SIEM Renforcement	500 000,00 €	297 360,00 €	-41%
- Programme SIEM Effacement	8 000 000,00 €	9 769 740,00 €	22%
- Programme SIEM Sécurisation	2 500 000,00 €	2 093 582,40 €	-16%
- Programme SIEM Extension	2 000 000,00 €	4 560 000,00 €	128%
- Génie Civil - TELECOM - Opérations pour c/de tiers	- €	4 800 000,00 €	n.s
- Subventions d'investissement	160 000,00 €	150 000,00 €	-6%
FONCTIONNEMENT	- €	960 000,00 €	n.s
- câblage (ORANGE)	- €	960 000,00 €	n.s

	RECETTES		
	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	Evolution % 2017/2018
TOTAL RECETTES	10 999 760,00 €	19 566 780,00 €	78%

INVESTISSEMENT	7 127 500,00 €	14 621 780,00 €	105%
- CAS FACÉ (programme AB, EF, C, S et SC)	1 494 000,00 €	1 460 000,00 €	-2%
- Enedis (programme dissimulation Article 8) - 340 000 €	340 000,00 €	340 000,00 €	0%
- Récupération de TVA	2 543 500,00 €	3 321 780,00 €	31%
- Part Couverte par le Tarif (PCT)	800 000,00 €	1 520 000,00 €	90%
- Contribution collectivités locales (dissimulations)	750 000,00 €	900 000,00 €	20%
- Contribution collectivités locales (extensions)	360 000,00 €	400 000,00 €	11%
- Contribution particuliers - lotisseurs (extensions)	840 000,00 €	1 880 000,00 €	124%
- Génie Civil - TELECOM - Opérations pour compte de tiers	- €	4 800 000,00 €	n.s

FONCTIONNEMENT	3 872 260,00 €	4 945 000,00 €	28%
- Redevance R2	3 872 260,00 €	3 985 000,00 €	3%
- Câblage - Remboursement ORANGE	- €	960 000,00 €	n.s

PRISE EN CHARGE SUR BUDGET GENERAL (Dépenses - Recettes)

6 273 902,40 €

EQUILIBRE GLOBAL - BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	RECETTES	BP + BS 2017	Proposition pour 2018
Administration Générale	2 058 513,45 €	1 797 050,00 €	Administration Générale	5 823 790,00 €	6 729 965,00 €
Personnel	866 000,00 €	950 000,00 €	Personnel	14 000,00 €	14 000,00 €
Compétence « Electricité »	- €	960 000,00 €	Compétence « Electricité »	3 872 260,00 €	4 945 000,00 €
Total dépenses réelles de fonctionnement (b)	2 924 513,45 €	3 707 050,00 €	Total recettes réelles de fonctionnement (a)	9 710 050,00 €	11 688 965,00 €

Virement à la section d'investissement (a-b)=c	6 785 536,55 €	7 981 915,00 €
--	----------------	----------------

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT (b+c)	9 710 050,00 €	11 688 965,00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT (a)	9 710 050,00 €	11 688 965,00 €
--	-----------------------	------------------------	--	-----------------------	------------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	RECETTES	BP + BS 2017	Proposition pour 2018
Administration Générale	384 000,00 €	706 000,00 €	Administration Générale	50 000,00 €	194 150,00 €
Compétence « Electricité »	16 396 250,00 €	24 880 682,40 €	Compétence « Electricité »	7 127 500,00 €	14 621 780,00 €
Total dépenses réelles d'investissement (e)	16 780 250,00 €	25 586 682,40 €	Total recettes réelles d'investissement (d)	7 177 500,00 €	14 815 930,00 €

Virement de la section de fonctionnement (c)	6 785 536,55 €	7 981 915,00 €
--	----------------	----------------

Besoin de financement (e-d-c)=f	2 817 213,45 €	2 788 837,40 €
---------------------------------	----------------	----------------

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (e)	16 780 250,00 €	25 586 682,40 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (d+c+f)	16 780 250,00 €	25 586 682,40 €
--	------------------------	------------------------	--	------------------------	------------------------

TOTAL DEPENSES	26 490 300,00 €	37 275 647,40 €	TOTAL RECETTES	26 490 300,00 €	37 275 647,40 €
-----------------------	------------------------	------------------------	-----------------------	------------------------	------------------------

COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC »

	DEPENSES		
	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	Evolution % 2017/2018
TOTAL DEPENSES	6 480 873,00 €	6 250 000,00 €	-4%

INVESTISSEMENT	5 948 073,00 €	5 580 000,00 €	-6%
- Programme modernisation des sources lumineuses	960 000,00 €	900 000,00 €	-6%
- Programme dissimulation	4 376 073,00 €	3 647 041,00 €	-17%
- Programme extension	612 000,00 €	1 032 959,00 €	69%
FONCTIONNEMENT	532 800,00 €	670 000,00 €	n.s
- Maintenance	484 800,00 €	550 000,00 €	13%
- Géoréférencement des Ouvrages EP	48 000,00 €	120 000,00 €	150%

	RECETTES		
	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	Evolution % 2017/2018
TOTAL RECETTES	6 480 873,00 €	6 250 000,00 €	-4%

INVESTISSEMENT	4 347 007,41 €	4 080 000,00 €	-6%
- Fonds de concours des communes sur travaux neufs	3 963 400,41 €	3 660 000,00 €	-8%
- FCTVA (année N-2)	383 607,00 €	420 000,00 €	9%
FONCTIONNEMENT	2 133 865,59 €	2 170 000,00 €	2%
- Cotisations communes adhérentes	512 000,00 €	654 000,00 €	28%
- FCTVA (année N-2)	- €	78 000,00 €	n.s
- Subvention d'équilibre (Prélèvement sur la R2)	1 621 865,59 €	1 438 000,00 €	-11%

COMPETENCE « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

	DEPENSES		
	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	Evolution % 2017/2018
TOTAL DEPENSES	4 599 996,64 €	1 334 199,45 €	-71%

INVESTISSEMENT	4 347 496,64 €	1 248 439,45 €	
Programme Montée en Débit	4 337 496,64 €	- €	RAR
Remboursement Capital - Emprunt	- €	1 248 439,45 €	
Frais d'études et insertion	10 000,00 €	- €	
FONCTIONNEMENT	252 500,00 €	85 760,00 €	n.s
Charges à caractère général (maintenance et énergie)	145 700,00 €	70 000,00 €	
Cotisations AVICCA	9 000,00 €	9 000,00 €	
Charges du personnel	84 450,00 €	- €	n.s
Charges financières (Intérêts réglés à l'échéance)	13 350,00 €	6 760,00 €	-49%

	RECETTES		
	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	Evolution % 2017/2018
TOTAL RECETTES	4 599 996,64 €	3 616 295,00 €	-21%

INVESTISSEMENT	4 302 595,00 €	3 572 595,00 €	-17%
Subvention Région	0,00 €	1 250 000,00 €	n.s
Subvention Département	500 000,00 €	1 020 000,00 €	
Groupements de collectivités	1 302 595,00 €	1 302 595,00 €	
Emprunt	2 500 000,00 €	0,00 €	-100%
FONCTIONNEMENT	297 401,64 €	43 700,00 €	-85%
Cotisations communes adhérentes	28 900,00 €	43 700,00 €	51%
Subvention d'équilibre	268 501,64 €	- €	n.s